

BULLETIN D'ADHESION 2010



A renvoyer à :
Carine ZANELLI
32 Rue du Général Leclerc
77450 ESBLY

Nom et Prénom de la Mère : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Nom et Prénom du Père : _____

Date et Lieu de Naissance : _____

Nationalité : _____

Profession : _____

Adresse : _____

Code Postal, Ville : _____

Situation de Famille : marié, veuf, divorcé, séparé, vie maritale, pacsé, célibataire

e-mail : _____

Téléphone : _____ Liste Rouge Oui Non

Portable : _____

.. J'accepte. de paraître dans l'annuaire de l'association.

.. J'accepte de rencontrer des journalistes.

.. J'autorise l'association à communiquer mes coordonnées mails et postales à la Centrale des Multiples (CDM) pour l'envoi d'offres promotionnelles.

Renseignements sur chaque enfant vivant au foyer :

Nom	Prénom	Sexe	Date de Naissance
			/ /
			/ /
			/ /
			/ /
			/ /
			/ /

Enfants à naître :

Date d'accouchement prévue le : _____ Type de multiples : _____

Nom de l'hôpital ou de la clinique : _____

En disposition de l'article 27 de la loi Informatique et Liberté du 6 Janvier 1978 nous vous informons qu'en absence de réponse à l'une des rubriques obligatoires (caractères gras), **vosre adhésion ne pourra être enregistrée.**

Comment avez-vous connu l'association ? _____

La famille adhère à l'association pour la période du **1^{er} Janvier au 31 Décembre** de l'année en cours. Elle règle sa cotisation annuelle de :

- **32 €** pour les adhésions reçues avant le 30 juin 2010
- **19 €** pour les adhésions reçues à partir du 01 juillet 2010

Les sommes versées au delà de ce minimum sont considérées comme des dons.

Merci de renvoyer :

- **ce bulletin complété**
- **vosre règlement libellé à l'ordre de "Jumeaux et Plus 77"**

IMPORTANT :

La famille se doit de fournir :

- **la copie du livret de famille pour tous les enfants vivant au foyer,**
- **un certificat de grossesse multiple puis un extrait des actes de naissance ou une copie du livret de famille à la naissance des multiples.**

Conformément à « l'article 1 » du Code de la Famille, les familles de nationalité étrangère devront pouvoir faire état de leur établissement régulier en France.

Les informations portées sur ce bulletin d'adhésion sont destinées UNIQUEMENT à :

- Ø la gestion courante de l'association départementale,
- Ø la Fédération JUMEAUX ET PLUS,
- Ø l'Union Départementale des Associations Familiales,
- Ø l'Union Nationale des Associations Familiales,
- Ø la CDM (si acceptation de la famille indiquée sur le présent document).

L'adhésion à l'association comprend l'abonnement au journal de la Fédération expédié par publipostage.

La loi no7817 du 6 Janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers informatiques et libertés s'applique aux réponses faites à ce questionnaire. Elle garantit un droit d'accès et de rectification des données vous concernant auprès du Président de l'association départementale.

En adhérant, nous acceptons de fait que l'association, pour ses publications et site internet, puisse prendre et reproduire des photos de nos enfants prises lors de ses manifestations.

Fait à _____ Le _____

Signature

JUMEAUX ET PLUS L'Association du 77- 56 rue Dajot - 77008 MELUN CEDEX

Association à but non lucratif- Loi 1901 - Affiliée à la Fédération Jumeaux et Plus, Reconnue d'Utilité Publique